

CONSEIL MUNICIPAL de LE VERGER

Séance du 16 mars 2017 à 20h30

Compte rendu

DATE DE CONVOCATION 10/03/2017	L'an deux mil dix-sept, le 16 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Monsieur Charles MARCHAL, Maire de LE VERGER.
DATE D’AFFICHAGE 20/03/2017	Etaient présents : Yannick AUBRY, Patrice BACHELET, Thierry BOURVEN, Paulo DE OLIVEIRA, Jean LION, Charles MARCHAL, Irène PEAN, Catherine SOUFFLET, Julien VEILLARD. Absents : Yolène GAULT, Patrick LE RAY, Jean-Paul TREHEN.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents excusés : Maria DE OLIVEIRA, Marie-Christine DEGACHES, Florence TOQUÉ.
EN EXERCICE..... 15	Pouvoirs : De Marie-Christine DEGACHES à Catherine SOUFFLET.
PRESENTS..... 09	Election du secrétaire de séance : Julien VEILLARD
VOTANTS..... 10	

Élection du secrétaire de séance : Julien VEILLARD

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 février 2017 : approuvé à l'unanimité

N°03.2017.01 – FINANCES – Vote des subventions, dotations et participations 2017

M. BACHELET, Adjoint aux finances, après concertation de la commission « finances », propose aux membres du Conseil municipal les sommes suivantes :

Article	Bénéficiaire	Montant de la subvention
6574	Aide aux séjours	3 000,00 €
	ADAPEI	75,00 €
	Ajoncs d'or	100,00 €
	CATM	150,00 €
	Club de l'amitié	300,00 €
	Comité des fêtes	1 500,00 €
	Coopérative scolaire	994,50 €
	Diagonales 35	1 750,00 €
	Eskouadenn	351,50 €
	Espaces Jeux les Touchatous	1 320,00 €
	Jogg nature	300,00 €
	LV Loisirs Créatifs	150,00 €
	Le Verger Découverte	300,00 €
	Maison Familiale Montauban	50,00 €
	Maison Familiale Guilliers	25,00 €
	Le Verger Pique et Coud	200,00 €
	USCV (<i>détail ci-dessous</i>)	3 492,00 €
	U.N.I.C.A.P.	925,00 €
	Réserve	17,00 €
		Total
Détail de la subvention USCV	USCV	550,00 €
	Basket	850,00 €
	Tennis de table	550,00 €
	Badminton	1 542,00 €
		Total
6558	Dotation Ecole privée - convention	55 648,01 €
	Total	55 648,01 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le nouveau tableau des subventions, dotations et participations 2017.

N°03.2017.02 – FINANCES - Encaissement de la vente de ferraille

Monsieur Patrice BACHELET, Adjoint aux finances, informe les membres du conseil municipal que suite au rangement des services techniques, il a été récupéré 1,02 tonne de ferrailles qui a été vendue à ROMI Bretagne domicilié 46 rue du Manoir de Servigné à RENNES 35000 pour un montant de 102 €.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- autorisent Monsieur le Maire à accepter le virement d'un montant de 102 € correspondant au produit de la vente.
- précisent que la recette sera encaissée au compte 7078 : Autres marchandises.

N°03.2017.03 – PATRIMOINE – Avenant à la convention de mise en réserve de la propriété sise au 4 rue le Breil Monbusson

M. MARCHAL, Maire, informe les membres du Conseil que la convention de mise en réserve de la propriété sise au 4 rue le Breil-Monbusson arrivait à échéance le 31 juillet 2017. Un courrier demandant la prolongation de la convention a été envoyé à Rennes Métropole.

Le 9 février dernier, Rennes Métropole a accepté la prolongation de la convention pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 juillet 2022.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- acceptent la prolongation de la convention de mise en réserve de la propriété sise au 4 rue le Breil-Monbusson pour une période de 5 ans soit jusqu'au 31 juillet 2022.
- autorisent le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N°03.2017.04 - TRAVAUX – Église – Étude sanitaire – Demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale - FST

M. MARCHAL, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le montant global du marché concernant l'étude sanitaire de l'Eglise s'élève à 9 650 € HT pour la tranche ferme concernant le diagnostic.

Pour financer le projet, il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Territoriale (FST).

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- sollicitent une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FST (Fonds de Solidarité Territoriale).
- autorisent M. Marchal à signer tout document relatif à ce dossier.

N°03.2017.05 - TRAVAUX – Église – Étude sanitaire – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire (Sénat).

M. MARCHAL, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le montant global du marché concernant l'étude sanitaire de l'Eglise s'élève à 9 650 € HT pour la tranche ferme concernant le diagnostic.

Pour financer le projet, il est possible de solliciter une subvention auprès du Sénat au titre de la réserve parlementaire.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- sollicitent une subvention auprès du Sénat au titre de la réserve parlementaire.
- autorisent M Marchal à signer tout document relatif à ce dossier.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

M. AUBRY, Adjoint à l'urbanisme et aux travaux, fait un point sur les travaux en cours sur la commune :

- halle de Marché : les travaux ont débuté le 6 mars et doivent être terminés à la fin du mois de mai.
- salle de la Cassière : la société Thémis service a commencé l'installation de l'alarme anti-intrusion. Quelques réglages restent à faire avec notre prestataire informatique.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▪ La Cassière (sinistre du 5 février 2017) : M. AUBRY informe que les travaux de la Cassière seront effectués courant avril et que la salle doit normalement être accessible au public à compter de début mai. Le coût des réparations est estimé à 20 000 € au vu des devis que nous avons en notre possession.

Il informe, également, que la salle de la Cassière a été dégradée, à nouveau, le week-end des 12 et 13 mars dernier. Les dommages concernent essentiellement des bris de vitre. Une plainte a été déposée.

▪ Courrier de l'Association « Les Chérubins » : M. MARCHAL, Maire, informe qu'un courrier est arrivé en mairie et en fait lecture à l'assemblée. Ce courrier nous informe qu'en l'absence de versement de la subvention, les familles des communes non-participatives ne seraient plus accueillies. La délibération notifiant le refus de verser une subvention a été prise lors du conseil municipal du 2 février 2017 et transmise à l'association.

▪ Le vote du budget aura lieu le jeudi 13 avril 2017.

▪ Elections : rappel des dates et inscriptions pour les permanences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40